

# Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES  
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS  
Par la poste, un an... 30 francs  
Six mois... 18 francs  
Trois mois... 10 francs  
Départements non limitrophes et Étranger, port en sus.

PUBLICITÉ  
Annonces... la ligne 0,40  
Fais-tout... 0,25  
Chronique locale... 0,20  
Échos... 0,10  
Gazette du Nord... 0,05

## BOUCHÉES DOUBLES

La défunte Chambre a laissé le souvenir d'une agitée : elle renouait beaucoup, mais produisait peu.  
En sa dernière année elle travailla soir et matin, et les trois quarts de son labeur était de la bouchée pour les chats.

De quelle a laissé de lois en plan ! Et qui les reprendra ? Et par quel bout les ressaisir.  
Nos ministres paraissent disposés à tailler force besogne pour les nouveaux députés ; quand ils s'attelleront à l'ouvrage le 1er juin, ils en auront par-dessus la tête avant de commencer.

M. Fallières, mené par M. Briand, rassemble le Conseil tous les jours d'ici à mercredi prochain ; c'est ce qu'on annonce d'abord les journaux. Depuis, l'ardeur paraît ralentie et ces messieurs se reposent les derniers jours de cette semaine.

On épêche les professions de foi et les promesses des élus l'on en extrait la quintessence de leurs désirs, et M. Briand fait savoir qu'il entend mieux vigoureusement, à travers leur programme, les travailleurs que les électeurs viennent de lui envoyer au Palais Bourbon.

Pourvu que, dès les premières séances, quelques notes, plus ardents que prévoyants, n'aillent pas réclamer les séances du matin ! Ce serait vouloir galoper avant de marcher au pas, et condamner la machine parlementaire à tourner à vide dès sa mise en route.

Quelle inauguration de législature ! Elle s'accomplirait à s'y méprendre à la dérépitude de celle qui expira en avril dernier.  
On étie les réformes électorale, fiscale, administrative, judiciaire, sociale, scolaire ; on parle du statut des fonctionnaires ; mais pas un mot des retraites, même à propos de la réforme sociale.

On compte à un près les députés qui se sont prononcés pour ou contre dans les diverses questions que nous venons d'indiquer ; mais en vain avons-nous cherché la première lettre du mot « retraites ».

Ce sera probablement pour l'un ou l'autre conseil des ministres qui se tiendront encore cette semaine ou en début de la semaine prochaine.

La chose méritait d'être étudiée à nouveau : elle intéresse d'assez près les travailleurs français ; n'en a parlé de toutes manières et partout depuis des années ; ses fameuses retraites ont été du nouveau vantées, promises, assurées par la grande majorité des candidats du 24 avril et du 8 mai. Les élus auraient mauvaise grâce à y renoncer.

Il s'en gardent bien et à la gouvernance aussi.  
Mals, pour en parler, il faut autant que possible dire autre chose que des banalités et sortir une bonne fois des promesses vagues et à échéance toujours reculée.

C'est là le point difficile.  
Comment échapper à cette vérité de sens commun que pour une retraite on peut se passer d'argent, que cet argent doit se prendre quelque part, là où il y en a ?

Et premièrement c'est l'argent qui manque le plus, et Fallières, Briand, Cochery et toutes les lumières gouvernementales en savent ni où, ni comment trouver ce précieux, cet indispensable outil de la retraite ouvrière.  
Et deuxièmement après cela qu'on appréhende de soulever la question autour du tapis vert de l'Elysée et qu'on soit peu pressé de publier la façon dont on mettra en œuvre la loi laissée pour compte par la Chambre de 1906 et bâclée par celle de 1910.

Messieurs les députés sont sans doute armés des meilleures dispositions. Les uns renferment, les autres arrivent tous remplis de l'immense désir de procurer le bien des électeurs. Ni la besogne, ni les difficultés ne sont capables de refroidir leur ardeur législative. Vous en trouverez même qui édemarleront tout naturel de faire bouchées doubles au moyen de doubles séances quotidiennes.

Les roublards du ministère les laissez-aller, peut-être faire, pour leur laisser l'illusion qu'ils font de la besogne.  
Nous voulons compter sur l'énergie des sages, des expérimentés pour déjouer la ruse des habiles et persuader aux étourdis qu'agitation et action ne furent jamais synonymes.  
Si les parlementaires ne veulent pas afficher leur impuissance pour les lois du pays, il est plus que temps de mettre dans leurs travaux de l'ordre et de la suite.  
Plus de bouchées doubles, mais une besogne méthodique, suivie, menée jusqu'au bout.  
On travaillera suffisamment quand on travaillera bien, et ce n'est pas travailler que de pas tendre à achever.

TEMPÉRATURE  
Lille, le 25 mai 1910.  
Minimum, nuit, abrité... 9,3  
Minimum, nuit, découvert... 8,1  
Surface du sol, à 8 h. du mati 19,2  
à 1 mètre de profondeur... 18,4  
De l'air à l'ombre... 19,8  
Maximum, jour, à l'ombre... 17,6  
Maximum, jour, au soleil... 20,8  
État hygrométrique (à 8 h. m.)... 95,8  
État du ciel : Couvert.  
Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 25 mai (à 8 h. du matin) la pression était de 774 mm ; le 26 mai (à 8 h. du matin) la pression est de...  
Tendances probables. — En France, la température va se tenir dans le voisinage de la normale avec temps généralement beau.

Jadis la voix de l'enthousiasme entraînant le monde ; maintenant elle n'est plus de force à entraîner un collègue.  
E. HILLO.

On annonce la mort de A. LILLE, de M. Jean Debrunner, veuf de dame Lucie Desmet, membre de la Société des Funérailles religieuses de l'Hospice-Général, décédé dans sa 83<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Église.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi, à huit heures, en l'église Sainte-Marie-Madeleine, à Lille.  
Mercredi, à dix heures, ont eu lieu en l'église de BARRÉ, les funérailles de M. Charles Colpaert, conseiller municipal, époux de Madame Reine Degroote, décédé accidentellement au cours de l'orage de samedi, à l'âge de 66 ans.

Le défunt était universellement aimé ; il appartenait à l'une des familles les plus estimées de la région ; et par son mariage, il était uni à la famille Degroote qui est l'une des familles les plus nombreuses et les plus connues du pays.  
M. le Docteur de Steenwoorde, MM. les Cures de Boeschepe, de Terdeghem, d'Orchestré, M. Lemetter, professeur à Saint-Jacques, M. Blondé, vicaire à Bergues, assistaient au cortège funèbre. On y remarquait M. Farnier, maître de Steenwoorde, M. Docquet, maire de Boeschepe, conseiller d'arrondissement, les principaux maires et des fermiers de toutes les paroisses avoisinantes. Les membres du Conseil municipal y assistaient au complet et offraient à leur collègue une très belle couronne.

Le groupe des sociétaires du Secours Mutuel était très nombreux. Puis c'étaient les vieillards de l'Hospice, les Orphelins, les délégations des deux écoles locales. Le cortège était porté par M. Boquillon de Jenois, président de la Société de Saint-Vincent de Paul, M. Aimé Ammeux portait une belle croix en fleurs naturelles. Les coins du poêle étaient tenus par M. le Maire, par MM. Jules Dequidit et Alfred Dekyppotter, conseillers municipaux, et M. Emilie Parays, ami de la famille.

Le deuil était conduit par le second des fils, accompagné de M. l'abbé Degroote, professeur au Collège de Margy. Le fils aîné Joseph, qui a été aussi frappé de la foudre samedi, n'assistait pas aux funérailles. Après avoir souffert quelque temps d'une absence complète de mémoire il avait retrouvé lundi matin, à son réveil, son entière lucidité d'esprit ; mais sa santé demande encore quelques ménagements.

La mère et les filles étaient accompagnées de quatre religieuses de la Charité de l'Hospice de Boeschepe, où la sœur du défunt remplit les fonctions de Supérieure. L'événement, M. le Maire prononça ce touchant discours, que nous sommes heureux de reproduire :  
Messieurs,  
Il m'est d'autant plus pénible de prendre la parole devant ces restes mortels de notre collègue, que j'ai encore devant les yeux l'horrible drame de samedi soir.

Ce drame : le mari foudroyé, retiré des flammes carbonisées, un fils également étéint par la foudre électrique poussant des cris de douleur et les flammes, dans celle nuit noire, montant toujours vers ce ciel obscur, quel spectacle lugubre, épouvantable !  
Et c'est grâce au dévouement d'une mère, au sang-froid d'un brave ouvrier, au secours de la science, que nous n'avons pas d'autres victimes à pleurer aujourd'hui.

M. Charles Colpaert est né à Cassel en 1844. Il se maria il y a une vingtaine d'années. Les familles Colpaert et Degroote, familles de cultivateurs, sont, par tradition, des plus honorables et des plus laborieuses de nos Flandres.

C'est en accomplissant une cérémonie religieuse en usage dans les Flandres en temps d'orage, c'est en aspergeant sa maison, le grelier, que notre cher défunt fut foudroyé mortellement. Cet homme vertueux dort en paix.

Il était l'un des doyens d'ancienneté de notre assemblée communale ; il entra au Conseil municipal en 1892, et depuis 1906 il était administrateur de la Caisse d'épargne.

Il s'acquitta de ces fonctions avec dignité et emporta la sympathie et les regrets de tous les collègues.  
Cette foule attristée, immense, accourue de tous les coins de la région, montre combien ces sinistres impressions le public, la part qu'il veut prendre à cet affreux malheur, mais surtout l'amour et la sympathie dont jouissait le défunt.

Combien d'autres encore, empêchés par leurs occupations, voudraient témoigner à la famille leur douloureuse courtoisie, tel le député de la circonscription, M. l'abbé Lemire, qui me télégraphie qu'il est retenu à Paris et qu'il exprime ses vives condoléances.

M. Charles Colpaert était bon, serviable, charitable, faisant le bien sans bruit ; d'état de ces natures calmes, paisibles dont on n'apprécie les qualités, dont on ne mesure la valeur que lorsque ces hommes n'y sont plus.  
Nous comprenons et partageons, Mms Colpaert, votre inconsolable tristesse, et nous pleurons avec vous, chers enfants, le meilleur des pères.  
Au nom de l'Assemblée municipale, au nom de vos concitoyens, nous vous félicitons, adieu.  
Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.  
Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quart.)

Mercredi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Maurice-des-Champs, à LILLE, le mariage de M. Joseph Soudailles, docteur en médecine, fils de M. le Dr Soudailles, né à Mengé, de fille de M. WARENDIN, avec Mlle Marthe Maes, fille de M. Jules Maes, brasseur à Lille, et de Mme Maes, née Devaux.  
Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Emile Maes, frère de la mariée, qui, après avoir prononcé une louable et délicate allocution, célébra la sainte messe.  
Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué M. Augier, doyen de la Faculté libre de médecine, et plusieurs des sœurs religieuses ; M. l'abbé Cris, curé de Root-Walrandin ; M. l'abbé Maes, vicaire de Saint-Michel ; M. l'abbé Broutin, etc., et le personnel de la brasserie de la Louvière.  
Le Saint-Père ainsi que Mgr Delamaré avaient envoyé leur bénédiction aux jeunes époux.  
Pendant la messe, notre concitoyen M. E. Jouglot, directeur du Conservatoire, accompagné par son frère M. A. Jouglot, organisateur de Saint-Sauveur, interpréta avec talent l'« Angelus des Jeunes Époux » et un « O Salutaris », de J. M. ; un « Ave Maria » et un « Sub tium », de Mm. Jouglot père et fils.  
Les témoins étaient : pour le marié, M. Mengé, son oncle, et Mlle Marie Boudilliez, sa sœur ; pour la mariée, M. Henri Maes, son oncle, et M. Maurice Maes, son frère.

horables et des plus laborieuses de nos Flandres.  
C'est en accomplissant une cérémonie religieuse en usage dans les Flandres en temps d'orage, c'est en aspergeant sa maison, le grelier, que notre cher défunt fut foudroyé mortellement. Cet homme vertueux dort en paix.

Il était l'un des doyens d'ancienneté de notre assemblée communale ; il entra au Conseil municipal en 1892, et depuis 1906 il était administrateur de la Caisse d'épargne.

Il s'acquitta de ces fonctions avec dignité et emporta la sympathie et les regrets de tous les collègues.  
Cette foule attristée, immense, accourue de tous les coins de la région, montre combien ces sinistres impressions le public, la part qu'il veut prendre à cet affreux malheur, mais surtout l'amour et la sympathie dont jouissait le défunt.

Combien d'autres encore, empêchés par leurs occupations, voudraient témoigner à la famille leur douloureuse courtoisie, tel le député de la circonscription, M. l'abbé Lemire, qui me télégraphie qu'il est retenu à Paris et qu'il exprime ses vives condoléances.

M. Charles Colpaert était bon, serviable, charitable, faisant le bien sans bruit ; d'état de ces natures calmes, paisibles dont on n'apprécie les qualités, dont on ne mesure la valeur que lorsque ces hommes n'y sont plus.

Nous comprenons et partageons, Mms Colpaert, votre inconsolable tristesse, et nous pleurons avec vous, chers enfants, le meilleur des pères.  
Au nom de l'Assemblée municipale, au nom de vos concitoyens, nous vous félicitons, adieu.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.  
Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quart.)

Mercredi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Maurice-des-Champs, à LILLE, le mariage de M. Joseph Soudailles, docteur en médecine, fils de M. le Dr Soudailles, né à Mengé, de fille de M. WARENDIN, avec Mlle Marthe Maes, fille de M. Jules Maes, brasseur à Lille, et de Mme Maes, née Devaux.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Emile Maes, frère de la mariée, qui, après avoir prononcé une louable et délicate allocution, célébra la sainte messe.

Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué M. Augier, doyen de la Faculté libre de médecine, et plusieurs des sœurs religieuses ; M. l'abbé Cris, curé de Root-Walrandin ; M. l'abbé Maes, vicaire de Saint-Michel ; M. l'abbé Broutin, etc., et le personnel de la brasserie de la Louvière.

Le Saint-Père ainsi que Mgr Delamaré avaient envoyé leur bénédiction aux jeunes époux.  
Pendant la messe, notre concitoyen M. E. Jouglot, directeur du Conservatoire, accompagné par son frère M. A. Jouglot, organisateur de Saint-Sauveur, interpréta avec talent l'« Angelus des Jeunes Époux » et un « O Salutaris », de J. M. ; un « Ave Maria » et un « Sub tium », de Mm. Jouglot père et fils.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Mengé, son oncle, et Mlle Marie Boudilliez, sa sœur ; pour la mariée, M. Henri Maes, son oncle, et M. Maurice Maes, son frère.

Le jeudi 20 mai dernier, a été célébré, en l'église Saint-Boniface, à BRUXELLES, au milieu d'une nombreuse et élégante assistance, le mariage de Mlle Stangé de Borghroove, avec M. Cleenewerck de Crayencour, fils de M. Cleenewerck de Crayencour, de Lille, et petit-fils de feu M. Cleenewerck de Crayencour, fut vice-président du Conseil de Préfecture du Nord.

Les témoins étaient : pour le marié, le comte de Pas, son oncle, et, pour la mariée, le baron de Borghroove, son oncle.

Marié a été conduite à l'autel par son père, M. Jules de Borghroove, ancien membre et secrétaire de la Chambre des représentants de Belgique, et le marié par la baronne G. de la Grange.

Le mariage a été célébré en l'église Saint-Amand, à BAILLEUL, par M. l'abbé S. Deberdt, fils de M. Ch. Deberdt-Billiau, avec M. Alexandre Claris, de TOURCOING.

Les jeunes soldats à incorporer en octobre prochain occupent des professions spéciales utiles dans la vie nationale : boulangers, bouchers, chauffeurs, conducteurs de machines, mécaniciens, tailleurs d'habits, cordonniers, bottiers, selliers, bourelliers, aérostiers, automobilistes, électriciens, mécaniciens-électriciens, ingénieurs-électriciens, chimistes, dentistes, dessinateurs, lithographes, imprimeurs lithographes, compositeurs, typographes, imprimeurs typographes, héliographeurs, tonneliers, perruquiers, cuisiniers, etc., etc., doivent adresser au commandant de recrutement dont les relations pour le jeudi 16 juin.

Les officiers de réserve de LA CAVALERIE. Jusqu'à présent, les cours des élèves-officiers de réserve de la cavalerie ont été organisés à Châlons et à Langreville. Les cours de la cavalerie à l'intention de réunir, au mois d'octobre prochain, les quarante nouveaux élèves-officiers dans une seule garnison et il a choisi Reims.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES. Dans un délai de dix jours, à partir du 30 mai, les possesseurs de distributeurs automatiques devront procéder à l'apposition, sur leurs appareils, des plaques de contrôle imposées par la loi du 8 avril.

FÊTES DE LILLE 1910. Les Sociétés qui désirent concourir aux différents jeux et concours populaires organisés par la Ville, pour le 26 et 27 juin prochains, doivent adresser à la Mairie, avant le jeudi 23 juin, deux listes indiquant les éléments : le titre de la société, son lieu de résidence, le nombre des membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux. Des listes sont remises gratuitement à la disposition des sociétés, au Service des Fêtes à l'Hôtel de Ville, à un tirage au sort.

leur déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites sur les différents jeux se sont admises à concourir.

ES NOMMÉ COMMISSAIRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR pour une période de cinq ans ; M. Masquellier Georges, représentant de la maison Masquellier et Cie à Lille.

LES MARCHANDISES FRANÇAISES IMPORTABLES EN ALLEMAGNE. L'Allemagne, étant devenue aujourd'hui un pays presque exclusivement industriel, doit se fournir ailleurs de certains produits que l'on peut classer en trois catégories. Dans chacune de ces catégories, nous signalons ce qui peut particulièrement être envoyé de la région du Nord :

1<sup>o</sup> Articles agricoles et alimentaires dont la part de notre région est importante, on insistera sur : Fruits de table ; graines à ensencer ; céréales (graines et farines) ; fromages ; lin et chanvre ; viandes fraîches ou salées (y compris la volaille et le gibier mort) ; poissons frais, secs, salés ou marinés ; caséine ; huiles fixes pures.

2<sup>o</sup> Marchandises importables par suite de la supériorité de notre fabrication : Vêtements automobiles ; tissus de soie et de bourre de soie ; broderie ; tissus de coton ; vêtements et lingerie ; produits chimiques ; ouvrages en cuir ou peau et pelletteries ouvrées ; poteries, verres et cristaux ; tissus de laine ; papiers divers ; meubles et ouvrages en bois ; parfumerie et savons.

3<sup>o</sup> Marchandises brutes ou demi-travaillées que l'Allemagne doit acheter à l'étranger, à cause de son considérable développement industriel : Soie et bourre de soie ; coton, chiffons de laine et autres ; produits de mines ; fils de toutes sortes ; peaux brutes et peaux préparées ; fonte, fer et acier ; pois de toutes sortes ; cornes, os et sabots de bétail bruts ; bois communs ; écrous à lan.

L'importation en Allemagne comprend donc surtout des articles de consommation et des matières brutes nécessaires à l'industrie. L'exportation allemande se compose, au contraire, principalement d'objets manufacturés, de tissus, sucres, articles en fer, machines, bières, etc., et également de houblon et de seigle.

Un des meilleurs moyens d'augmenter nos exportations est de recourir au commerce extérieur allemand. L'article allemand se vend davantage, ce n'est pas, dit une communication du Consulat de France à Nuremberg, qu'il soit meilleur marché que le nôtre, mais que le voyageur allemand est partant et le voyageur français, pour ainsi dire, nulle part.

MGR L'ÉVÊQUE D'ARRAS CONDAMNÉ à 500 francs de dommages-intérêts. Nous annonçons d'autre part que Mgr l'évêque d'Arras a perdu son procès contre les Amicales d'instituteurs. Les juges, pour la sanction, sinon pour les motifs indiqués, n'ont fait que se conformer à plusieurs jugements analoges précédemment rendus.

Le texte du jugement paraîtra en extenso demain dans notre page documentaire « Les Idées et les Faits ».

Université catholique Séance de clôture du Cercle d'études de droit public. Une allocution de M. Solosse, doyen de la Faculté libre de Droit, un remarquable rapport de M. Jacquarroy, une causerie de M. Lefebvre du Prey, député du Pas-de-Calais, et une exhortation de Mgr Marguerin, ont rempli hier après-midi la séance de clôture du Cercle d'études de Droit public.

C'est dire combien elle a été intéressante et quel égal elle constituait pour ceux qui avaient le plaisir d'y assister.

Un côté de Mgr Marguerin avaient pris place M. Solosse, doyen de la Faculté, M. Lefebvre du Prey, M. Eugène Duthoit, directeur du Cercle, MM. Henry Jacquarroy et Maurice Lefebvre, secrétaire-général et secrétaire-général adjoint.

— Quel titre de bienvenue vous donner ? a dit M. Solosse à M. Lefebvre du Prey ; Mon cher confrère ? M. l'ancien étudiant ? M. le député ? Celui-ci, plutôt, qui rappelle les combats d'avant-hier et la victoire d'aujourd'hui ! Il est d'ailleurs tout justifié en cette séance de clôture d'un petit parlement qui ne ressemble pas au vôtre, M. le Député ! Ici, on travaille ; ici on a un idéal ; ici on vit dans une atmosphère de paix, d'amitié et de liberté... Et dans votre Parlement ? Il demandait ensuite les conclusions de M. Lefebvre du Prey, tout en le félicitant d'y faire partie de la minorité qui travaille !

M. Solosse a terminé son allocution, en conviant M. Lefebvre du Prey à « passer la revue d'honneur » du Cercle d'études de Droit public.

Dans son rapport bien pensé, bien écrit, M. Jacquarroy a exposé toute la vie du Cercle d'études pendant l'année.

On s'était préoccupé, suivant le conseil de M. Duthoit, de rechercher la meilleure organisation politique à adapter à notre situation actuelle en état de transformation.

Quatre commissions se sont chargées d'étudier maux et remèdes, qu'en séances générales, les jeunes parlementaires ont également envisagés avec le plus profond désir de les découvrir tous.

Dans les seules des questions discutées serait trop longue. On peut s'imaginer facilement que la plupart des sujets qui préoccupent à l'heure présente les sociologues et les économistes ont été traités. Contentons-nous de dire que le Cercle d'études, après avoir constaté l'évolution sociale accomplie en France, et étudié la législation internationale, a admis, après chaudes discussions, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, le

référendum législatif et municipal, le vote familial, la consultation des citoyens en vue d'un Sénat professionnel, l'institution d'une haute cour de justice concernant les actes législatifs, enfin l'extension aux conseillers généraux, aux conseillers d'arrondissement et aux conseillers municipaux du droit de vote pour la présidence de la République.

M. Jacquarroy a achevé la lecture de son excellent rapport en adressant des remerciements à M. Duthoit, un mot de dévouement à M. Lefebvre du Prey et des paroles d'encouragement à ses camarades.

M. Lefebvre du Prey, dans une allocution très applaudie, a aimablement répondu à M. Solosse, puis il a remercié M. Duthoit de l'avoir invité à cette « fin de session ».

Le distingué député de Saint-Omer n'a eu qu'à puiser dans ses souvenirs pour trouver quelques faits qui ont tenu sous sa plume sous le charme de sa causerie.

Il a montré comment le scrutin d'arrondissement empoisonne la mentalité parlementaire ; il a rappelé la séance passionnante où l'on vota puis repoussa la R. P. et expliqué cette contradiction ; il a opposé le travail du Cercle d'études au « travail » parlementaire.

Par ces exemples, M. Lefebvre du Prey voulait faire ressortir combien il est indispensable dans la vie publique, comme dans la vie privée, d'avoir des principes directeurs aux points de vue économique et social, comme au point de vue catholique.

Mgr Marguerin, avant de lever la séance, a exhorté les étudiants à profiter des leçons que leur ont été données ; il les a félicités de leur travail et leur a demandé de demeurer dans la vie des hommes d'étude, de devoir, de recueillement et de piété.

CONFÉRENCES AUX DAMES ET AUX JEUNES FILLES. La messe de clôture qui devait avoir lieu le jeudi 26 mai, est remise au mardi 31 courant.

La cérémonie commencera à neuf heures, en la chapelle de l'Institution Blanche des Castille, place de Tourcoing.

Monsieur le Recteur célébrera le saint sacrifice de la messe et M. le chanoine Bayard, professeur à la Faculté des Lettres, prononcera l'allocution de circonstance.

À dix heures, dernière conférence de M. le chanoine Lesgime, doyen de la Faculté des Lettres.

Exposition Internationale du Nord de la France ROUBAIX 1911. L'Administration de l'Exposition du Nord de la France, à Roubaix 1911, a l'honneur d'informer le public que le 4 juin 1910, à dix heures du matin, dans une des salles de la Bourse du Commerce, il sera procédé à l'adjudication sur soumission cachetée, des terrains destinés aux établissements de consommation. Les intéressés trouveront le plan, le cahier des charges et documents ; bureaux de l'Exposition, Chambre de Commerce, 10 h. à midi ; 2 h. à 5 h.

Victoire des Catholiques Belges. On lit dans le Peuple Français : Les catholiques belges ont remporté dimanche une victoire électorale d'autant plus significative que les divisions qui avaient éclaté parmi eux à l'occasion de la loi militaire, l'union étroite et les efforts désespérés de leurs adversaires rendaient leur position quelque peu inquiétante aux yeux même de beaucoup d'entre eux.

La déception est immense dans l'opposition catholique, qui n'a gagné qu'un siège. Comme il fallait s'y attendre, un compte a été immédiatement ouvert pour atténuer l'effet moral du succès des catholiques. Les agences enjuivées se sont tuées et beaucoup de nos journaux demeurent muets. Ceux-là seuls qui sont assez sages pour ne pas vouloir épiloguer sur les résultats du scrutin et prétendent changer en défaite morale une indiscutable victoire.

Toutes les supputations, toutes les conjectures ne seraient-elles pas faites, les catholiques n'ont eu, depuis 1910, ils ont toujours réuni entre 48,3 et 50,3 o/o des suffrages exprimés ; jamais la coalition des gauches n'a recueilli plus de 48,9 o/o des bulletins de vote. Et si l'on compare les chiffres de 1910 à ceux de 1900, on constate que les gauches ont perdu du terrain, ont gagné plus de 40.000 voix — ce qui est bien quelque chose dans un pays où le nombre des suffrages n'atteint pas 2.400.000.

Pourquoi, comment expliquer cette merveilleuse cohésion des forces catholiques ? Nos adversaires s'y déclarent impuissants ; ils reprochent également aux catholiques de n'avoir plus de chefs « formés à la rude école de l'opposition » ; ils en viennent même à les blâmer d'avoir « réalisé leur programme » — M. Jean Harbette l'aurait hier soir dans la SICRE.

Mais c'est précisément à leur admiration loyaliste politique que nous devons leur succès ; la Belgique tout entière leur est reconnaissante de l'œuvre magnifique accomplie par eux dans le domaine économique, en matière financière, sur le terrain social. Le commerce extérieur belge, triple de ce qu'il était, nous allions au cinquième du commerce allemand ou français. Les budgets se soldent tous par des excédents. Et la législation sociale met la Belgique au premier rang des peuples civilisés. Quant à la liberté, elle est si bien respectée que nos révolutionnaires eux-mêmes portent envie à leurs camarades français de leur politique, que nos amis socialistes qui pourraient être adressés aux catholiques belges est de ne pas avoir, en matière scolaire, accordé aux écoles catholiques un traitement égal à celui dont jouissent les écoles neutres.

Toutes les promesses faites en 1884, lors de la chute du gouvernement sectaire, ont été tenues et dépassées. Les esprits in-

terrogés peuvent en croire à la nécessité d'un changement. Les citoyens qui aiment leur patrie en jugent autrement et les amis de la Belgique félicitent sincèrement nos voisins, avec l'unique regret de ne pouvoir mériter de compliments analogues.

HÉPATIQUES. Avez-vous le foie sensible ? Prenez deux ou trois fois par semaine un Grain de Vale avant le repas du soir et vous assurerez l'évacuation normale de vos bils.

## LILLE TROUBLANTE DISPARITION d'un apprenti-cordonnier

DEPUIS DEUX JOURS, DES PARENTS ÉPLORES RECHERCHENT LEUR ENFANT. — LA PROMENADE DE L'APPRENTI CORDONNIER. — IL DISPARAIT A L'ANGLE DES RUES SAINT-ANDRÉ ET VOLTAIRE.

Une étrange et troublante disparition met en ce moment en souci toute la population du quartier Saint-André. C'est celle d'un jeune apprenti cordonnier, Albert Hennet, 15 ans, dont les parents habitent au n° 44 de la rue de Jemmapes.

Le jeune homme travaille chez son père qui exerce la profession de cordonnier ; tous la journée il metait le cuir, posait le fil, cousait, ressemelait. Il venait de chez son père, comme par une courte promenade qu'il faisait régulièrement chaque jour, vers une heure de l'après-midi. Acheminé d'un petit chien roux, aveugle, il donnait un pas de conduite à sa mère qui travaille à la manufacture des tabacs.

Il faisait invariablement le même trajet. Il longeait d'abord avec sa mère la partie de la rue Saint-André qui va de la rue de Jemmapes à la rue de la Halle. Au coin de cette rue, il quittait sa mère, suivait la rue de Voltaire qui fait suite à la rue de la Halle, gagnait la rue Boyasse, et revenait chez lui par la rue de Jemmapes.

LE JEUNE HOMME DISPARAIT. Mardi, vers une heure, le jeune Albert Hennet quittait sa demeure pour accomplir cette promenade. Il était très net, laissant voir des cheveux châtain coupés en brosse, étoit vêtu d'un gilet noir avec des boutons en métal, d'un pantalon gris, et d'un chapeau de paille. Il avait des bottes neuves et était chaussé de bottes à lacets légèrement usagées aux talons.

Temant en laisse son petit chien roux aveugle, l'apprenti suivait sa mère jusqu'à la rue Voltaire, et s'en sépara à cet endroit comme à l'habitude. On ne le revit plus.

On se rendit-il ensuite ? On ne le sait. Continua-t-il son chemin vers la place du Concert, suivit-il la rue Voltaire comme chaque jour, gagna-t-il la rue Royale, prolongea-t-il sa promenade jusqu'à l'Église-sainte, où les constructions en bois, et pour le concours agricole, excitait sa curiosité ? Autant de questions qui restent sans réponse.

Mardi, vers deux heures, ne le voyant pas revenir, M. Hennet père, se mit à se rechercher, mais ne retrouva pas trace de son fils. Inquiet, il se rendit au commissariat de la place Saint-Martin, de la rue de la Sûreté, et pria la police de l'aider dans ses recherches.

Toute la nuit de mardi à mercredi, toute la journée d'hier, inlassablement, le père père battit les quartiers, les rues par où son fils avait coutume de passer, mais en vain. Toutes ses démarches furent infructueuses.

De son côté la police de sûreté visita le quartier de Saint-André, refit le chemin suivi par le jeune homme qui resta introuvable.

CE QUE DISENT LES ÉPOUX HENNET. Mercredi à 10 heures 1/2 soir, nous nous sommes présentés au domicile des époux Hennet. C'est la mère, une jeune veuve à larmes brûlantes, qui nous reçoit et nous conduit dans la pièce où son mari, le regard las, entouré de quelques amis de cœur, s'entretient avec son directeur d'usine.

« Venez-vous, monsieur, nous dit-il, mon fils n'a été assésé, comme le fut le petit Delury, de Fives, comme le fut la garçon de recettes l'hain. Il aura été attiré par quelque coquin, et le préfère à une réparation de chaussures à confier, et sera été assésé... Quelqu'un m'a dit hier après-midi que l'on avait trouvé sa casquette au bord du canal. Cela n'est pas possible, monsieur. Tenez, sa casquette est la pendue au mur. Quand il m'a quitté mardi, à une heure, pour accompagner sa mère, il était très net et très content de tous ses jours, très pimpant.

« Venez-vous, monsieur, nous dit-il, mon fils n'a été assésé, comme le fut le petit Delury, de Fives, comme le fut la garçon de recettes l'hain. Il aura été attiré par quelque coquin, et le préfère à une réparation de chaussures à confier, et sera été assésé... Quelqu'un m'a dit hier après-midi que l'on avait trouvé sa casquette au bord du canal. Cela n'est pas possible, monsieur. Tenez, sa casquette est la pendue au mur. Quand il m'a quitté mardi, à une heure, pour accompagner sa mère, il était très net et très content de tous ses jours, très pimpant.

« Oh ! non, nous répond vivement la mère, Albert était très pur, ses goûts étaient simples. Dans ses moments de loisir il jouait au billard de notre maison, ne songeait jamais à ce que vous dites. Et puis nous quitter aussi brusquement, nous donner de telles inquiétudes, jamais Albert ne l'aurait fait. Il nous aimait trop pour cela. Tenez, lorsque parfois, le dimanche, tous deux, nous allions au cinéma, quand le père restait à la maison, mon fils au beau milieu du spectacle me disait : « Mère, nous allons rentrer, le père doit nous attendre ». Non, mon fils n'est pas parti à l'aventure. S'il avait voulu s'absenter il me l'aurait dit.